



**REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
INTERCLUBS JEUNES
POUSSINS-BENJAMINS, MINIMES-CADETS**

SAISON 2017/2018

Sommaire

Article I. Généralités	3
Alinéa 1.01 Organisation.....	3
Alinéa 1.02 Catégories d'âge.....	3
Alinéa 1.03 Championnats	3
Alinéa 1.04 Divisions.....	3
Article II. Engagement des équipes	3
Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe.....	3
Alinéa 2.02 Capitaine d'équipe et responsable d'équipe	3
Alinéa 2.03 Dossier d'inscription	3
Alinéa 2.04 Nombre d'équipes par championnat	3
Article III. Composition des équipes	4
Alinéa 3.01 Composition d'une équipe de championnat poussin-benjamin.....	4
Alinéa 3.02 Composition d'une équipe de championnat minimes-cadets.....	4
Alinéa 3.05 Valeur d'une équipe	4
Alinéa 3.06 Autorisation à la compétition	4
Alinéa 3.07 Titulaires et remplaçants	4
Alinéa 3.08 Joueurs mutés et/ou assimilés.....	4
Alinéa 3.08 Renforcement d'une équipe	4
Article IV. Déroulement des rencontres	5
Alinéa 4.01 Calendrier.....	5
Alinéa 4.02 Déroulement des rencontres.....	5
Alinéa 4.03 Format des rencontres	5
Alinéa 4.04 Nombre de matchs par rencontre.....	5
Alinéa 4.05 Ordre des matchs	5
Alinéa 4.06 Blessure.....	5
Alinéa 4.07 Volants	6
Alinéa 4.08 Feuille de rencontre	6
Alinéa 4.09 Réclamation	6
Article V. Classement	6
Alinéa 5.01 Classement de la poule.....	6
Alinéa 5.02 Egalité entre équipes d'une même poule.....	6

Alinéa 5.03 Classement clubs.....	6
Article VI. Sanctions	7
Alinéa 6.01 Champ d'application des sanctions.....	7
Alinéa 6.02 Joueur non en règle.....	7
Alinéa 6.03 Equipe incomplète.....	7
Alinéa 6.04 Rencontre reportée	7
Alinéa 6.05 Nombre de matchs joués.....	7
Alinéa 6.06 Transmission de la feuille de rencontre	7
Alinéa 6.07 Autres litiges	7
Article VII. Commission	7
Alinéa 7.01 Gestion du championnat	7
Alinéa 7.02 Responsables de la commission.....	7

Article I. Généralités

Alinéa 1.01 Organisation

Les championnats départementaux interclubs jeunes, organisés par le Comité de Gironde de Badminton, opposent les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Alinéa 1.02 Catégories d'âge

Le championnat départemental interclubs jeune est organisé pour 4 catégories d'âge :

- Poussins (journée Play-Off uniquement) : jeunes ayant moins de 11 ans et 9 ans ou plus (2008-2009)
- Benjamins : jeunes ayant moins de 13 ans et 11 ans ou plus (2006-2007)
- Minimes : jeunes ayant moins de 15 ans et 13 ans ou plus (2004-2005)
- Cadets : jeunes ayant moins de 17 ans et 15 ans ou plus (2002-2003)

Alinéa 1.03 Championnats

2 championnats sont proposés :

- 1 championnat poussins-benjamins
- 1 championnat minimes-cadets

Alinéa 1.04 Divisions

Si le nombre d'équipes le permet, des divisions seront créées par championnat. L'objectif est d'obtenir une Division 1 et une Division 2, les équipes seront réparties en fonction du niveau des joueurs mentionnés sur la fiche d'inscription.

Si le nombre d'équipes ne le permet pas, une seule division sera créée.

Article II. Engagement des équipes

Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental jeune **vaut connaissance et acceptation du présent règlement.**

Alinéa 2.02 Capitaine d'équipe et responsable d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine **jeune** par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement, **et un responsable adulte.**

Alinéa 2.03 Dossier d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le dossier devra impérativement comporter :

- La fiche d'inscription dûment complétée, **NE PAS ENVOYER LE CHEQUE DE PAIEMENT CORRESPONDANT A L'INSCRIPTION DE(S) (L') EQUIPE(S).**

Ce dossier est à renvoyer à la permanence du comité départemental avant la date limite indiquée sur le courrier d'inscription. Tout dossier arrivant après la date limite sera systématiquement refusé.

Une facture récapitulative de toutes les équipes inscrites sur toutes les formules des championnats interclubs girondins sera envoyée aux clubs après inscription.

Alinéa 2.04 Nombre d'équipes par championnat

Un club peut présenter plusieurs équipes dans chaque championnat.

Dans ce cas, lors de l'inscription des équipes, le club doit déclarer une équipe plus forte que l'autre (**cf. valeur équipe**)

Article III. Composition des équipes

Alinéa 3.01 Composition d'une équipe de championnat poussin-benjamin.

- Les équipes peuvent être composées de joueurs poussins, benjamins.
- Il est possible de constituer des équipes avec des joueurs issus d'au maximum 2 clubs différents.
- L'équipe devra être composée d'au moins **2 garçons et 1 fille**.
- Matches en 2 sets gagnants de 21 points.

Alinéa 3.02 Composition d'une équipe de championnat minimes-cadets.

- Les équipes peuvent être composées de joueurs benjamins, minimes et cadets.
- Il est possible de constituer des équipes avec des joueurs issus d'au maximum 2 clubs différents.
- L'équipe devra être composée d'au moins **2 garçons et 1 fille**.
- Matches en 2 sets gagnants de 21 points.

Alinéa 3.05 Valeur d'une équipe

Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe en fonction du classement de ses joueurs – classement officiel au 1^{er} septembre de la discipline dans laquelle il est le mieux classé - le barème suivant est appliqué :

- à ses 2 meilleurs joueurs et 2 meilleures joueuses.

N1	12 points	D7	6 points
N2	11 points	D8	5 points
N3	10 points	D9	4 points
R4	9 points	P10	3 points
R5	8 points	P11	2 points
R6	7 points	P12	1 point

Alinéa 3.06 Autorisation à la compétition

Les joueurs devront :

- être licenciés à la FFBaD,
- être autorisés à jouer en compétition,
- être en possession du certificat médical
- être en conformité avec le règlement en vigueur pour les joueurs étrangers non-assimilés,
- être en conformité avec le règlement en vigueur pour les joueurs mutés.

Alinéa 3.07 Titulaires et remplaçants

Un joueur ne pourra jouer que dans une seule équipe d'un même championnat.

Alinéa 3.08 Joueurs mutés et/ou assimilés

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus de 2 joueurs mutés, ni plus d'un joueur étranger non assimilé (un joueur étranger et muté cumulera les 2 statuts).

Le nombre de joueurs assimilés n'est pas limité.

Alinéa 3.08 Renforcement d'une équipe

En cas d'absence d'un joueur titulaire, le joueur venant palier cette absence devra être d'un classement inférieur ou égal au joueur remplacé.

Pour les phases finales, les joueurs alignés devront soit avoir déjà joué au moins 2 rencontres avec l'équipe dans la saison, soit être d'un classement inférieur ou égal au meilleur joueur ayant participé à la saison régulière.

Article IV. Déroulement des rencontres

Alinéa 4.01 Calendrier

- Lors de la réunion de préparation des championnats départementaux interclubs jeunes, un calendrier sera défini.
- Des regroupements de rencontres seront prévus les week-ends.
- Les dates fixées seront définitives.
- L'anticipation ou le report exceptionnel d'une rencontre est possible avec l'accord de tous les capitaines et des responsables des équipes concernées. Le responsable de la compétition devra en être obligatoirement informé. La nouvelle date fixée annule et remplace l'ancienne.
- En cas de report, la rencontre devra se jouer dans les 15 jours qui suivent cette rencontre.

Alinéa 4.02 Déroulement des rencontres

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra contacter les capitaines des équipes qui se déplacent au moins 8 jours avant la date fixée afin de confirmer l'heure et le lieu de la rencontre. Il est le garant du présent règlement et de la bonne conduite des rencontres.

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, **avant** le début de la rencontre.

Alinéa 4.03 Format des rencontres

4 matchs par rencontre
Simple Homme
Simple Dame
Double Homme
Double Mixte

Alinéa 4.04 Nombre de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer plus de deux matchs dans la même rencontre. [Sauf cas exceptionnel \(cf Alinéa 4.06\)](#)

Alinéa 4.05 Ordre des matchs

L'ordre conventionnel des matchs est le suivant :

Championnats benjamins-minimes et minimes-cadets	Championnats benjamins-minimes-cadets et poussins
Simple Homme	Simple 1
Simple Dame	Simple 2
Double Homme	Simple 3
Double Dame	Simple 4
Double Mixte	Double

Les capitaines d'équipe peuvent se mettre d'accord sur un ordre différent s'ils le souhaitent. En cas de désaccord, c'est l'ordre par défaut qui est conservé.

Alinéa 4.06 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé.

Alinéa 4.07 Volants

Lorsqu'un match se déroule entre un joueur classé et un joueur non classé, le choix du volant est laissé au joueur classé ; s'il choisit le plume, il devra fournir les volants.

Le volant plume officiel pour cette compétition est l'Aéroclub TR.

NB : le volant plastique officiel est YONEX MAVIS 370 sauf accord entre les 2 équipes.

Alinéa 4.08 Feuille de rencontre

L'équipe qui **reçoit** a la charge d'envoyer par courrier et/ou par mail les résultats au responsable de la compétition (à l'adresse figurant sur les feuilles de rencontre), **au plus tard dans les 5 jours** qui suivent le jour de la compétition. Elle devra fournir la feuille de rencontre dûment complétée et signée de tous les capitaines.

Une copie des feuilles de rencontre, vérifiées et signées par les capitaines, sera conservée par les capitaines de toutes les équipes présentes. En cas de perte de l'original, cette copie pourra lui être demandée par la commission.

En cas de retard dans l'envoi des résultats, l'équipe hôte sera sanctionnée (CF VII Sanctions).

Les résultats seront publiés sur l'outil internet badnet (<http://www.badnet.org/>).

Alinéa 4.09 Réclamation

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par mail adressé au responsable de la compétition. Elles seront examinées par la Commission Interclubs et statuées par le Comité Directeur du Cogibad à partir des conclusions fournies par la Commission.

Article V. Classement

Alinéa 5.01 Classement de la poule

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : 0 point (match non joué)

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire : + 3 points
- Égalité : + 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : 0 point

Alinéa 5.02 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de set gagnés et perdus (ou encore le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées

Alinéa 5.03 Classement clubs

A l'issue des championnats, un classement club sera établi.

Un classement par point sera établi avec l'attribution des points selon le barème suivant :

1^{er} de division : 8 points

2^{ème} de division : 6 points

3^{ème} de division : 4 points

4^{ème} de division : 2 points

1 point sera attribué pour chaque équipe inscrite.

Article VI. Sanctions

Alinéa 6.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa 6.02 Joueur non en règle

Cf alinéa 3.05

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

Alinéa 6.03 Equipe incomplète

En cas de match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) par une équipe, l'équipe adverse remporte le match sur le score de 21/0-21/0.

Alinéa 6.04 Rencontre reportée

Cf Alinéas 4.01-4.02

Pour toute rencontre reportée hors délai ou sans accord, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de X à 0 et de 0 point au championnat pour la rencontre.

Alinéa 6.05 Nombre de matchs joués

Cf. alinéa 4.04 et 4.06

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre, tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits. En cas de blessure d'un joueur de l'équipe durant la rencontre, ce dernier peut-être remplacé par un joueur de l'équipe inscrit sur la feuille de rencontre. Il sera alors autorisé à faire 3 matchs durant cette rencontre.

Alinéa 6.06 Transmission de la feuille de rencontre

Cf. alinéa 4.08

Une feuille de rencontre non transmise dans le délai de 5 jours à compter du jour de la rencontre (cachet de la poste ou date d'envoi du mail faisant foi), l'équipe à domicile sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général.

Alinéa 6.07 Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Article VII. Commission

Alinéa 7.01 Gestion du championnat

Elle est confiée par le COGIBAD à la commission Interclubs, composée par les responsables de chaque interclubs départementaux (mixte, seniors, vétérans, jeunes), du juge-arbitre officiant sur ces compétitions et de certains membres du comité directeur.

Alinéa 7.02 Responsables de la commission

Pour la saison à venir, les responsables sont :

Vincent Aubourg (référént interclubs seniors mixte)

Olivier Le Manach (référént interclubs seniors homme)

Gaëlle Reculeau (référént interclubs seniors dame)

André Drosnet – Eric Hillairet (référénts interclubs vétérans)

Florent Blajda, Gérald Guégaden (référénts interclubs jeunes),

Christophe Maheo (référént interclubs entreprise)